

R

LE GUIDE

DES PARENTS

2023
2024

L'essentiel pour
une scolarité sereine,
de l'entrée en maternelle
jusqu'au CM2



Rosny
sous-Bois



BONNE
RENTÉE !

NOS ENGAGEMENTS POUR L'ÉDUCATION



La situation budgétaire imposée par la CRC a entraîné un report de certains projets de construction. Mais, avec les élus de la majorité, nous avons bataillé fermement pour conserver les budgets affectés aux travaux d'entretien et de rénovation des écoles.

Ainsi, durant l'été, nos services ont pu travailler sereinement à préparer la rentrée des petits Rosnéens.

Jean-Paul Fauconnet

Maire



Fenêtres de l'école élémentaire Raspail

Les tenêtres en bois sont remplacées par des chassiss en aluminium avec double vitrage. Résultats : un confort thermique amélioré dans les classes et les couloirs, et un meilleur contrôle des dépenses énergétiques.

Budget total : 358 267 €



Préau de l'école maternelle Kergomard

D'une superficie de 106 m², le nouveau préau permettra aux enfants de s'oxygéner à l'abri du soleil comme des intempéries.

Budget total : 108 040 €



Ma priorité est d'être engagé chaque jour pour offrir aux écoliers rosnéens des conditions d'apprentissage optimales. C'est pourquoi nous avons initié une prospective démographique, afin d'anticiper les besoins futurs en constructions et rénovations des infrastructures scolaires. Se sentir bien dans son école, c'est bien apprendre, bien s'épanouir !

Sabah Bakir

10^e adjoint au maire,
en charge du patrimoine communal
et du Plan Écoles



ÉDITO



Maternelle Bois-Perrier : d'où vient la paille utilisée ?

Ressource locale et abondante en Ile-de-France, nécessitant peu de transformations pour être utilisée comme matériau de construction, nous utilisons jusqu'à maintenant de la paille de blé issue de parcelles gérées en agriculture biologique et en agroforesterie.

Nous souhaitons aller encore plus loin pour **réduire l'impact de nos constructions** sur les écosystèmes. Nous menons, avec le Land Institute et l'ISARA, un **travail de recherche sur une céréale pérenne** originaire d'Europe et d'Asie appelée *Thinopyrum intermedium*.



Il s'agit d'une espèce multi-services qui permet de nourrir les hommes et les animaux, mais aussi de protéger les sols de l'érosion et de la pollution des nappes phréatiques tout en favorisant le stockage du carbone et des nutriments. Contrairement au blé qui doit être replanté chaque année, cette céréale **repousse d'elle-même pendant cinq années consécutives** (céréale vivace).



1 735 bottes de *Thinopyrum intermedium* ont été récoltées en 2022 et 2023 dans des champs expérimentaux situés en Isère et dans le Rhône.

C'est **plus de la moitié de la paille** utilisée pour l'isolation !

Ces 10 dernières années nous ont permis d'asseoir des savoir-faire et compétences reconnus, y compris à l'étranger.

Pas question pour autant de stagner ! Notre volonté politique de bâtiments toujours plus performants et écologiques, favorisant la curiosité et les expérimentations de nos équipes, continue à faire de Rosny une ville pionnière.

Christophe Pernès

Conseiller municipal délégué,
en charge de l'architecture et de
l'écoconstruction.

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

VISITE DU CHANTIER DE LA MATERNELLE BOIS-PERRIER

Le gros œuvre a débuté avec la pose des fondations en pieux vissés métalliques qui porteront la charpente bois, support de l'isolation du bâtiment. L'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2024.



ÈVÈNEMENT DE LA RENTRÉE

Rencontrez l'équipe projet de la direction Recherche et Innovation

Le chantier sera ouvert aux parents d'élèves et aux enfants.

- Découvrez les savoir-faire, innovations et matériaux mis en œuvre.
- Posez vos questions sur le confort thermique dans les classes, la ventilation naturelle, la gestion de l'ensoleillement...
- Participez à des mini-ateliers pour expérimenter avec la paille, le bois...



Lisa
Architecte



Chloé
Ingénieure recherche



Mel
Ingénieur structure



Yannig
Ingénieur structure



Jules
Ingénieur fluides



Margot
Architecte stagiaire

SOMMAIRE

SCOLARISER SON ENFANT

- p. 8 - La carte scolaire en vigueur
- p. 9 - Le Portail famille
- p. 10 - L'inscription scolaire, étape par étape
- p. 12 - Les classes spécialisées et dispositifs particuliers
- p. 14 - Trouver le bon interlocuteur



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

- p. 20 - Réussir son premier jour



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

- p. 22 - La sécurité dans et hors de l'école
- p. 23 - Le service d'accueil minimum (SMA) en cas de grève
- p. 23 - Les rythmes de vie
- p. 24 - L'accueil périscolaire du matin
- p. 24 - Le temps scolaire
- p. 26 - La restauration scolaire
- p. 29 - L'accueil périscolaire du soir

MERCREDIS ET VACANCES

- p. 32 - L'accueil de loisirs le mercredi
- p. 34 - Les vacances scolaires

p. 35 - INFORMATIONS



SCOLARISER SON ENFANT



SCOLARISER SON ENFANT

- p. 8 - La carte scolaire en vigueur
- p. 9 - Le Portail famille
- p. 10 - L'inscription scolaire, étape par étape
- p. 12 - Les classes spécialisées et dispositifs particuliers
- p. 14 - Trouver le bon interlocuteur
 - p. 14 - Les compétences de l'Éducation nationale
 - p. 16 - Les compétences de la municipalité
 - p. 17 - Le rôle des parents d'élèves

En France, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans, qu'elle soit dispensée par un établissement scolaire public ou privé, ou à domicile.

SCOLARISER SON ENFANT

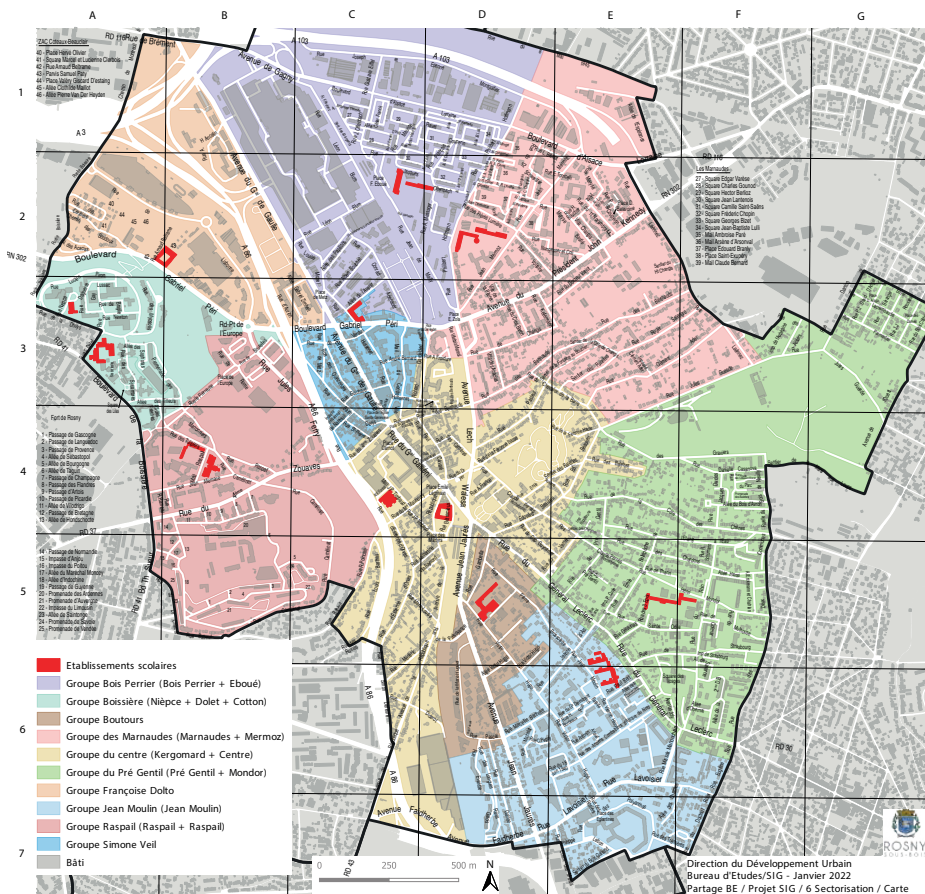
LA CARTE SCOLAIRE EN VIGUEUR

Carte consultable sur le site internet de la Ville

<https://bit.ly/carte-scolaire-rsb>



ROSNY-SOUS-BOIS
CARTE DES SECTEURS SCOLAIRES EN 2022



LE PORTAIL FAMILLE, VOTRE ATOUT NUMÉRIQUE AU QUOTIDIEN

Après avoir créé votre compte, il vous sera demandé de le maintenir à jour tout au long de la scolarité de votre enfant.



C'est un prérequis pour toute nouvelle famille s'installant à Rosny-sous-Bois.

Gardez vos coordonnées à jour, c'est essentiel pour être alerté de toutes les campagnes d'inscription.

Ce compte a deux objectifs :

- ▶ calculer votre quotient familial qui servira ensuite à la facturation des prestations consommées ;
- ▶ et vous permettre d'accéder à votre espace personnel en ligne, pour gérer toutes vos inscriptions à distance, 24 h/24.

Votre compte famille vous servira pour pleins d'autres démarches, comme l'inscription aux activités sportives, de loisirs, culturelles...



L'INSCRIPTION SCOLAIRE, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Ce guide concerne l'inscription dans une école publique maternelle ou élémentaire. Pour les établissements privés ou les inscriptions au secondaire (collège, lycée), prenez contact avec eux directement.

1. Créer son espace personnel sur le Portail famille

Se rendre à l'adresse

<https://www.espace-citoyens.net/rosnysousbois/>
et suivre la démarche « Créer mon espace ». Une fois le processus de création terminé, vous recevrez un courriel vous invitant à activer votre compte en cliquant sur le lien spécifié.

2. Déclarer sa famille

Depuis votre espace personnel, vous devez ajouter tous les membres de la cellule familiale (parents et enfants), ainsi que les informations de contact.

Documents numériques à fournir

- ▶ Pièce d'identité du représentant légal.
- ▶ Livret de famille ou acte de naissance.
- ▶ Si applicable, un jugement de divorce.
- ▶ 2 justificatifs de domicile de moins de trois mois.

3. Pour une première scolarisation à Rosny-sous-Bois

Si votre enfant a déjà entamé sa scolarité à Rosny-sous-Bois, passez à l'étape 4. Si vous êtes dans l'un des cas suivants,

vous devez procéder à la préinscription administrative de votre enfant pour la rentrée de septembre de la même année.

- ▶ Si votre enfant entre en petite section de maternelle, vous devez effectuer sa préinscription scolaire en février ou mars.
- ▶ Si votre enfant rejoint une école rosnoise après avoir été scolarisé ailleurs, l'inscription est possible tout au long de l'année.

Démarche

Dans votre espace personnel, partie « Mes démarches », choisissez « Créer une inscription » puis « Préinscription scolaire rentrée 2023-2024 »



Documents numériques à fournir

- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ▶ Carnet de santé attestant que l'enfant est à jour de ses vaccins obligatoires.
- ▶ Si votre enfant était scolarisé dans une autre commune, le certificat de radiation.

4. Pour tous, avant chaque rentrée : remplir le « dossier administratif enfant »

Entre avril et juin, que ce soit pour sa première rentrée en petite section de maternelle ou le passage au niveau supérieur, vous devez remplir, **pour chaque enfant**, le « dossier administratif enfant ».

Obligatoire, cette étape permettra au Guichet familles de recalculer votre quotient familial pour l'année scolaire à venir.

Démarche

Dans votre espace personnel, partie « Mes démarches », choisissez « Créer une inscription » puis « Dossier administratif enfant + quotient familial »



Documents numériques à fournir

- ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ▶ Le relevé d'imposition de l'année précédente (ex : le relevé de 2022 pour la rentrée 2023).
- ▶ L'attestation de paiement de la Caf.

Une fois que l'administration s'est assurée de la validité des informations fournies, votre dossier est validé et votre quotient familial sera valable du 1^{er} septembre au 31 août.

5. Réserver les temps périscolaires

À partir de juillet, vous pourrez procéder à la réservation des temps périscolaires.

La réservation est obligatoire pour la restauration scolaire (p. 26), l'accueil du soir (p. 29), l'accueil le mercredi (p. 32) et durant les vacances scolaires (p. 34), avant chaque présence et dans un délai à respecter, sous peine de majoration forfaitaire du service.



LES CLASSES SPÉCIALISÉES ET DISPOSITIFS PARTICULIERS

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

Le Rased est composé d'**enseignants spécialisés** intervenant dans plusieurs écoles. Après consultation de l'enseignant de la classe et des parents, ils accueillent les enfants dans le cadre d'un **soutien individualisé**.

Les enseignants spécialisés et les psychologues des Rased dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une **meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage**.

Le Rased se déploie actuellement sur l'ensemble des écoles de la Ville.

Le programme de réussite éducative (PRE)

Porté par le CCAS, le programme de réussite éducative (PRE) est un **dispositif d'écoute, d'évaluation et d'orientation**, destiné aux enfants de 2 à 16 ans ainsi que leurs familles.

Le PRE est proposé aux familles dont l'enfant présente des signes de fragilité et qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement de professionnels. Le service est constitué de deux travailleurs sociaux et de deux psychologues qui accueillent et élaborent avec la

famille le parcours personnalisé de l'enfant (soutien éducatif, accès aux activités de loisirs, remédiation cognitive, ateliers collectifs etc.). Des **rendez-vous réguliers** sont proposés à l'enfant comme aux parents tout au long du parcours.

Le PRE est destiné majoritairement aux enfants résidant au sein des quartiers identifiés par les services de la préfecture comme relevant de la politique de la ville.

L'orientation peut se faire par plusieurs professionnels : personnel de l'Éducation nationale, accueils de loisirs, assistante de service social, PMI...

Unité pédagogique pour élèves allophones (UPE2A)

Cette classe permet de **scolariser des élèves du CP au CM2** nouvellement arrivés en France et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et les apprentissages fondamentaux pour intégrer un cursus classique.

La durée de cette scolarité varie selon les besoins de l'enfant car il s'agit de lui permettre de rejoindre au plus vite un cursus classique, sans toutefois excéder 1 an.

La capacité maximale d'une UPE2A est de 15 élèves provenant de la circonscription ou du département.

Les écoles du Centre et Françoise Dolto accueillent chacune une classe UPE2A.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)

Cette classe est à destination des **élèves porteurs d'un handicap** les empêchant de progresser dans leurs apprentissages scolaires malgré les aménagements et adaptations pédagogiques.

Les écoles élémentaires Raspail et Mondor disposent d'une classe Ulis.

Unité d'enseignement en maternelle à destination des enfants porteurs de troubles autistiques (UEMA)

Les jeunes **enfants porteurs de troubles du spectre autistique** de 3 à 6 ans sont pris en charge en maternelle dans des unités d'enseignement en maternelle.

Ces classes accueillent 7 enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement, préalablement orientés vers une structure spécialisée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'objectif est de permettre aux élèves de poursuivre, après trois ans en UEMA, une scolarité en classe ordinaire - avec un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) si nécessaire.

Les enfants doivent être préalablement orientés vers une structure spécialisée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

L'école maternelle Dolet accueille une classe UEMA depuis la rentrée 2022.

L'instruction à domicile

L'instruction est obligatoire en France, mais la scolarité (*instruction dispensée par un établissement scolaire*) **ne l'est pas.**

Dans le respect du décret qui l'encadre, vous pouvez choisir d'effectuer une instruction à domicile. L'instruction dans la famille, parfois appelée « école à la maison », doit permettre à l'enfant d'acquérir des connaissances et des compétences déterminées.

L'instruction donnée et les progrès de l'enfant sont contrôlés par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Les conditions d'exercice de l'instruction sont contrôlées par la Ville.

Pour mettre en place l'instruction à domicile, vous devez effectuer une demande d'autorisation auprès de la DSDEN, puis, après acceptation, en informer le maire.



TROUVER LE BON INTERLOCUTEUR

En bref

- ▶ Pour toute question relevant du nombre de classes par établissement, du nombre d'élèves par classe, du contenu pédagogique ou la gestion du temps scolaire, prenez contact avec le personnel de l'Éducation nationale – DSDEN, inspecteur/trice, directeur/trice d'école, professeurs.
- ▶ Pour toute question concernant la création de nouvelles écoles, l'entretien et l'équipement du patrimoine existant, la sectorisation scolaire, le personnel municipal dans les écoles ou les temps périscolaires, prenez contact avec le service municipal compétent.

Les compétences de l'Éducation nationale

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)

Elle représente le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au niveau du département. Elle garantit l'unité et la cohérence de la politique éducative nationale tout en s'adaptant aux besoins éducatifs du département dans lequel elle est implantée. La DSDEN est responsable du contenu et de l'organisation de l'éducation dans le département.

Pour cela, elle décide :

- ▶ de l'ouverture et fermeture de classes dans les établissements scolaires ;
- ▶ des moyens pédagogiques affectés dans les écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat avec l'État ;
- ▶ des personnels de direction et d'enseignement ;
- ▶ de l'affectation des élèves dans les classes et leur orientation avec l'appui des centres d'information et d'orientation (CIO) ;
- ▶ des examens et concours divers (brevet des collèges, CFG...).

**Directeur(trice)
académique des services
de l'Éducation nationale**

8, rue Claude Bernard
93000 Bobigny
01 43 93 70 50

**Inspecteur(trice)
de l'Éducation nationale
de Rosny-sous-Bois**

259, boulevard de la Boissière
93110 Rosny-sous-Bois
01 48 54 68 44

Directions des écoles maternelles

ÉCOLES MATERNELLES	DIRECTIONS	ADRESSES	TÉLÉPHONES	MAILS
BOIS PERRIER	Mme TLIDJANE	7 rue Offenbach	01 45 28 16 50	ce.0930562f@ac-creteil.fr
BOUTOURS	M. CONDOMINAS	9-11 rue Victor Hugo	01 48 94 08 97	ce.0932592m@ac-creteil.fr
KERGOMARD	Mme BOUCHEMOUA	3 rue F. Forest	01 48 54 31 24	ce.0930423e@ac-creteil.fr
DOLET	Mme BURGALAT	4 rue E. Dolet	01 48 54 56 79	ce.0932054c@ac-creteil.fr
NIÈPCE	Mme MAMAN	2 rue Niepce	01 45 28 29 43	ce.0931463k@ac-creteil.fr
MARNAUDES	M. BLONDEAU	50 rue F. Hoffmann	01 45 28 00 88	ce.0930489b@ac-creteil.fr
JEAN MOULIN	Mme PEREIRA	9 rue Jean Moulin	01 48 94 56 58	ce.0930474k@ac-creteil.fr
PRÈ GENTIL	Mme CASTETS	8 rue Henri Mondor	01 48 94 95 90	ce.0930585f@ac-creteil.fr
RASPAIL	Mme ITZKOVITCH	141 rue Camélinat	01 45 28 65 28	ce.0931770u@ac-creteil.fr
SIMONE VEIL	M. MONMIGNOT	44 rue Hussenet	01 71 86 67 44	ce.0932764z@ac-creteil.fr
FRANÇOISE DOLTO	Mme MURAT	1 parvis Samuel Paty	01 71 86 67 61	ce.0932818H@ac-creteil.fr

Directions des écoles élémentaires

ÉCOLES PRIMAIRES	DIRECTIONS	ADRESSES	TÉLÉPHONES	MAILS
FELIX ÉBOUÉ	Mme BERTHET	7 rue Offenbach	01 45 28 10 77	ce.0930548r@ac-creteil.fr
BOUTOURS	M. ESPERANDIEU	9-11 rue Victor Hugo	01 48 94 11 25	ce.0932680h@ac-creteil.fr
ÉCOLE DU CENTRE	Mme GUILLAUME	8 rue Bétrémieux	01 45 28 75 73	ce.0930221k@ac-creteil.fr
COTTON	Mme BERNARD	93 rue de la Dhuys	01 48 54 81 16	ce.0931579l@ac-creteil.fr
MERMOZ	Mme LECOMTE	50 rue F. Forest	01 45 28 06 18	ce.0930222l@ac-creteil.fr
JEAN MOULIN	M. DE BENGY	9 rue Jean Moulin	01 48 94 56 56	ce.0930325y@ac-creteil.fr
MONDOR	Mme MBEDE	8 rue H. Mondor	01 48 94 92 63	ce.0931467p@ac-creteil.fr
RASPAIL	Mme MARTINEAU	27 rue Raspail	01 45 28 03 02	ce.0930396a@ac-creteil.fr
SIMONE VEIL	M. MONMIGNOT	44 rue Hussenet	01 71 86 67 44	ce.0932764z@ac-creteil.fr
FRANÇOISE DOLTO	Mme ARCUSA	1 parvis Samuel Paty	01 71 86 67 62	ce.0932819j@ac-creteil.fr

SCOLARISER SON ENFANT

Les compétences de la municipalité

La Ville de Rosny-sous-Bois **finance la construction des écoles** maternelles et élémentaires publiques, **les entretient et les équipe**. La Ville finance également l'ensemble des activités organisées en dehors du temps scolaire (les accueils de loisirs, les ateliers après l'école, le temps d'étude, la restauration).

C'est également la Ville qui **emploie le personnel d'accompagnement et d'encadrement** : les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les agents d'entretien, et les directeurs et animateurs du périscolaire et de l'extrascolaire.

Le service de la Vie éducative, votre interlocuteur principal

Pour toutes vos questions relevant des missions et personnels de la Ville, vous pouvez appeler le **01 49 35 38 75** ou écrire à education@rosnysousbois.fr

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)

La Ville fait le choix d'affecter une Atsem dans chaque classe de petite section et une Atsem mutualisée pour les moyennes et grandes sections de maternelle.

Elles sont chargées d'assister les enseignants des écoles maternelles publiques.

Les Atsem assurent simultanément l'accueil, l'animation et l'assistance éducative auprès

des enseignants ainsi que l'entretien des locaux et du matériel destiné aux classes. Enfin, les Atsem encadrent les enfants durant le temps de la pause méridienne.

Les agents d'entretien dans les écoles élémentaires

Présents dans chaque école, leur rôle consiste principalement à nettoyer et maintenir les locaux en état.

Les gardiens d'école

Ils ont pour principales missions la surveillance, l'entretien et le gardiennage des établissements scolaires et sportifs.

Le service Enfance gère le péri et l'extrascolaire

Pour toutes vos questions concernant les activités des accueils de loisirs, la répartition du personnel d'animation ou l'organisation de la restauration scolaire, vous pouvez appeler le **01 70 32 21 09** ou le **01 70 32 21 00**, ou écrire à enfance@rosnysousbois.fr

Les animateurs

Plus de **210 animateurs** contribuent au bon déroulement des temps **périscolaires et extrascolaires**.

Encadrés par les directeurs des accueils de loisirs, ils mettent en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire, aux espaces disponibles et aux rythmes des enfants.

Le guichet familles vous accompagne dans toutes vos démarches

Que ce soit pour procéder à une inscription scolaire ou périscolaire, régler la facturation des services consommés ou utiliser le Portail famille, le guichet familles est là pour vous guider.

Vous pouvez appeler le **01 70 32 21 03** ou le **01 70 32 21 05** ou écrire à guichet-familles@rosnysousbois.fr

Pour toute question liée à la facturation, contactez le 01 70 32 21 02 ou envoyez un mail à regisseur.guichet-familles@rosnysousbois.fr

Le rôle des parents d'élèves

Les parents d'élèves sont des **membres à part entière de la communauté éducative**. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque école est un élément essentiel pour la réussite de la vie scolaire.

Dans chaque école, **les parents des élèves scolarisés élisent leurs représentants**. Cette élection a lieu début octobre. Chacun des deux parents est électeur, quelle que soit sa situation matrimoniale ou sa nationalité.

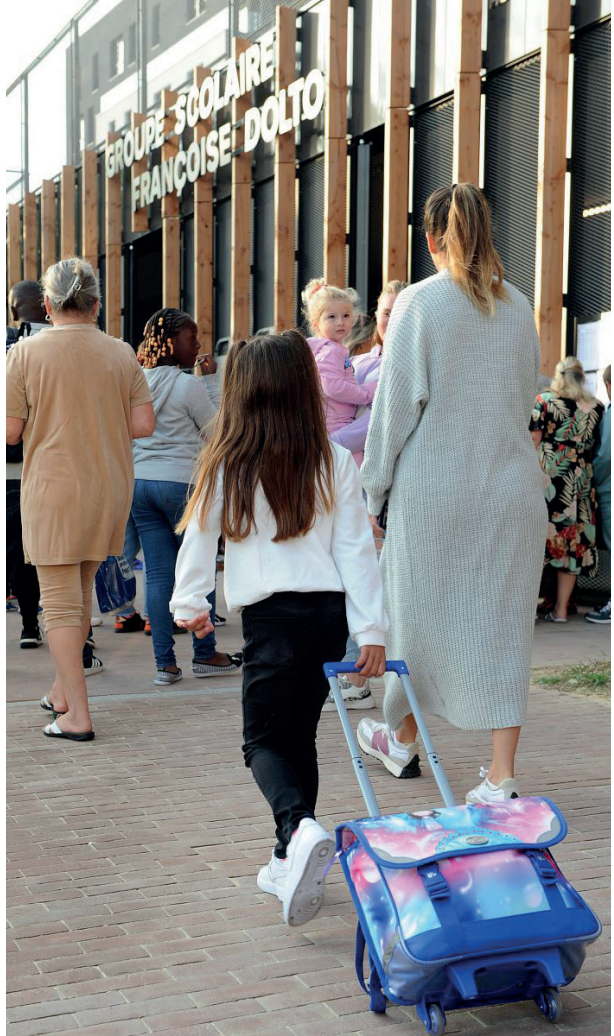
Les parents élus **participent aux conseils d'écoles** dans lesquels sont abordés les sujets relatifs au fonctionnement général de l'établissement (projet d'école, aide aux enfants en difficulté, organisation du temps périscolaire,

hygiène, sécurité ...) et sont associés aux instances de consultations municipales sur les sujets de l'école (projet éducatif territorial, commission restauration, etc.).

L'engagement des parents comme représentants permet d'assurer la communication et les échanges entre les partenaires de la vie éducative et de suivre la réalisation des projets dans l'intérêt des enfants et de leurs familles. Chacun peut y trouver une place participative, impliquée ou consultative.

Renseignez-vous auprès de votre école d'appartenance pour obtenir les contacts des représentants des parents d'élèves.





LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023



LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

p. 20 - Réussir son premier jour

Le 4 septembre, les petits Rosnéens retrouveront le chemin de l'école.

RÉUSSIR SON PREMIER JOUR

Si « aller à l'école » concerne en premier lieu les enfants, c'est aux parents qu'incombe la responsabilité de toute la gestion qui l'encadre.

Vérifiez que vous êtes à jour des démarches obligatoires

- ▶ Il est obligatoire d'avoir rempli, pour chaque enfant, le « dossier administratif enfant ». Dans le cas contraire, chaque présence à une activité ou temps périscolaire entrainera une pénalité forfaitaire de 25 € en plus de l'application du tarif maximal pour la prestation consommée.
- ▶ Il est obligatoire d'avoir réservé les temps périscolaires sur le Portail famille, au moins 4 jours avant, sous peine d'une majoration de 25 % du tarif établi par votre quotient familial.

Quand s'effectue la rentrée des classes ?

Pour les écoles maternelles et élémentaires, la rentrée des classes aura lieu le lundi 4 septembre 2023.

- ▶ Pour les écoles du Centre, des Marnaudes et Nièpce, l'accueil des élèves par le personnel de l'Éducation nationale se fera à 8 h 40, début du temps scolaire.
- ▶ Pour toutes les autres écoles, cette prise en charge se fera à 8 h 30.

Quelle que soit votre école d'affectation, vous avez la possibilité de laisser votre enfant à l'accueil de loisirs périscolaire du matin, dès 7 h 30, sans réservation préalable.

Quelques astuces pour la maternelle

Choisissez un **modèle de sac à dos pratique** que votre enfant peut ouvrir et fermer sans trop de difficulté.

Privilégiez les pattes de serrage. Certains modèles proposent des bretelles ajustables, parfaits pour les petites épaules.

Le **doudou** est encore autorisé en petite section de maternelle.

Prévoyez une **boîte de mouchoirs** pour la classe, pour les petits rhumes ou le nez qui coule.

Prévoyez des **chaussons** (à voir avec l'enseignant à la rentrée).

En théorie, l'enfant doit être propre, mais un accident peut toujours arriver !

Mieux vaut prévoir un **change** au cas où.

Sont interdits à l'école :
les jouets, les bijoux,
les biberons, la nourriture.

De manière générale, évitez les vêtements et chaussures difficiles à retirer (salopettes, chaussures à lacets...) afin que l'enfant puisse être autonome. Privilégiez les vêtements permettant les activités de motricité. Veillez à marquer les affaires de l'enfant avec son nom et son prénom.

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

- p. 22 - La sécurité dans et hors de l'école
- p. 23 - Le service d'accueil minimum (SMA)
en cas de grève
- p. 23 - Les rythmes de vie
- p. 24 - L'accueil périscolaire du matin
- p. 24 - Le temps scolaire
- p. 26 - La restauration scolaire
 - p. 27 - Que faire si... ?
 - p. 27 - Analyses et hygiène
 - p. 28 - Comment se déroulent les repas ?
 - p. 28 - Tarification
- p. 29 - L'accueil périscolaire du soir

La journée d'école recouvre tout le temps et toutes les activités que l'enfant vit à partir du moment où il quitte son domicile et le moment où il le rejoint.

LA SÉCURITÉ DANS ET HORS DE L'ÉCOLE

La surveillance matin et soir

Les effectifs de la police municipale, en partenariat avec ceux de la Police nationale, assurent une veille discrète mais constante aux abords des écoles, matin et soir, quand les allées et venues sont les plus importantes.

La sécurisation des passages piétons

La municipalité a installé des petits personnages colorés sur les passages piétons près des écoles.

Ces « Piéto » rappellent aux automobilistes l'importance d'une vigilance particulière et d'une vitesse réduite.

Sur les axes les plus accidentogènes, la municipalité a également déployé des agents de traversée des écoles, parfois épaulés par les ASVP, qui régulent la circulation et font traverser les enfants.

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Depuis la rentrée 2022, toutes les écoles sont intégrées au PPMS qui organise la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'incident ou d'accident majeur (fuite de gaz, intrusion...).

Le plan est actualisé tous les ans et définit entre autres la liste des personnes ressources, aussi bien pour encadrer les élèves et le per-

sonnel que pour faire le lien avec les familles et les secours.

Des boîtiers d'alarme connectés ont été installés dans tous les établissements. Reliés aux postes de la police municipale et de la Police nationale, ils permettront d'alerter les autorités au plus vite.



LE SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM (SMA) EN CAS DE GRÈVE

Le service d'accueil minimum prévoit l'**accueil des élèves sur le temps scolaire**, en cas d'absence d'au moins 25 % du corps enseignant.

Les enfants sont accueillis **gratuitement** dans les écoles par les animateurs des accueils périscolaires et/ou des Atsem en école maternelle. En fonction des encadrants disponibles, la Ville s'efforce de maintenir également les temps d'accueil périscolaire (matin, restauration et soir).

Les écoles de regroupement et le maintien ou non du périscolaire seront annoncés sur rosnysousbois.fr

LES RYTHMES DE VIE

La notion de rythmes scolaires, au cœur des débats sur l'organisation des apprentissages, concerne les heures d'enseignements obligatoires. Les rythmes de vie sont un concept plus large qui concerne toute la vie des enfants et des adultes et au sein desquels prennent place les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

En maternelle et en élémentaire, les élèves ont école le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

	ACTIVITÉS	TEMPS	GESTIONNAIRES
7h30 - 8h30	Accueil du matin	Périscolaire	Service enfance
8h30 - 11h30	Temps de classe	Scolaire	Éducation nationale
11h30 - 13h30	Pause méridienne	Périscolaire	Service enfance
13h30 - 16h30	Temps de classe	Scolaire	Éducation nationale
16h30 - 19h	Accueil du soir *	Périscolaire	Service enfance

*En maternelle, goûter + accueil du soir.

En élémentaire, goûter + aide aux devoirs ou activités thématiques pédagogiques (ATP) (voir p. 29).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

À partir de 7 h 30

En maternelle comme en élémentaire, un accueil matinal est prévu au sein de l'école, excepté pour la maternelle Niepce où l'accueil s'effectue à la maternelle Dolet.

Un petit déjeuner est servi aux enfants jusqu'à 8 h.

L'accueil matinal ne nécessite **pas de réservation** et sera facturé à la présence.

LE TEMPS SCOLAIRE

De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Sauf les écoles du Centre, des Marnaudes, et Nièpce, décalées de 10 minutes (**début à 8 h 40**).

L'école maternelle prépare la réussite de tous

Organisée en un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite des élèves au sein d'une **école juste pour tous et exigeante pour chacun**.

Elle **s'adapte aux jeunes enfants** en tenant compte de leur développement et construit des passerelles entre la famille et l'école.

L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble. Elle assure une **première acquisition des principes de la vie en société et du respect d'autrui**, en permettant à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe.

L'école élémentaire consolide les apprentissages fondamentaux

Lecture et écriture sont deux activités intimement liées et leur acquisition s'effectue tout au long de la scolarité, en interaction avec les autres apprentissages ; néanmoins, l'élémentaire – en particulier du CP au CE2 - constitue une période déterminante.

Dès le CP, l'école élémentaire **élargit les domaines d'enseignements** aux langues étrangères, à l'éducation artistique, à l'éducation physique et sportive ou encore à l'enseignement moral et civique.

Puis, **à partir du CM1 les élèves affinent et questionnent leur relation au monde** qui les entoure avec l'histoire et la géographie, ou encore l'étude des sciences et technologies.



Mobiliser les atouts municipaux au service de l'éducation

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

La Ville de Rosny-sous-Bois propose à l'ensemble des établissements scolaires différents parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les élèves participent à des activités à l'École nationale des arts du cirque (Enacr), au conservatoire, aux médiathèques, au Théâtre et Cinéma Georges Simenon ainsi que dans d'autres lieux culturels de la ville, sur le temps scolaire.



Le « Permis piéton »

En appui des enseignements prodigués par les enseignants, les policiers municipaux réalisent plusieurs interventions auprès des élèves de CE2.

L'objectif ? Les **sensibiliser aux risques** (44 % des accidents surviennent sur le trajet domicile/école) et leur **apprendre les règles de sécurité**, notamment la traversée de la chaussée (cause de la quasi-totalité des accidents impliquant un piéton mineur).



LA RESTAURATION SCOLAIRE

De 11 h 30 à 13 h 30

La restauration scolaire est soumise à réservation sur le Portail famille. Elle peut se faire jusqu'à 4 jours avant l'accueil de votre enfant, et être modifiée ou annulée sans pénalité jusqu'à 2 jours avant.

Les repas (préparation, service, nettoyage...) sont assurés par le prestataire de la Ville.

Les menus sont établis par une diététicienne et sont étudiés tous les deux mois lors d'une commission qui regroupe les services municipaux, le prestataire, les représentants des parents d'élèves.

Tous les menus et les allergènes sont publiés sur le site de la Ville rosnysousbois.fr, et l'application mobile R'

En complément de la prise du repas, les animateurs municipaux et le prestataire proposent des activités pédagogiques comme éveiller la curiosité des enfants aux légumes anciens, leur apprendre les différentes familles d'aliments (protéines, glucides, etc.) ou encore, organiser de grands moments festifs thématiques (menu américain, chinois, etc.).

Pour toute question sur la restauration scolaire, contactez le service Enfance au 01 70 32 21 09 ou à enfance@rosnysousbois.fr



Que faire si... ?

Votre enfant est allergique

Selon l'allergie alimentaire dont souffre votre enfant, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être nécessaire.

Vous devez faire établir un certificat médical par votre médecin traitant et prévenir le directeur de l'école de votre enfant, qui prendra alors RDV avec le médecin scolaire.

Une fois le protocole mis en place, vous aurez la charge de fournir les repas qui seront servis à votre enfant sur le temps de restauration. Vous devrez également vous acquitter d'une somme forfaitaire allant de 0,98 € à 1,71 € par repas, selon votre quotient familial.

Pour tous renseignements, contacter Mme Bouanani au 01 48 94 06 07.

Votre enfant est malade

Vous devez impérativement signaler l'absence de votre enfant auprès de l'école, mais également auprès du service Régie et Facturation afin que le repas ne vous soit pas facturé.

L'absence peut être justifiée :

- ▶ **sur le Portail famille depuis votre espace personnalisé, bouton « Justifier une absence » ;**
- ▶ **ou par mail au service Régie et Facturation :**
regisseur.guichetfamilles@rosnysousbois.fr

Votre enfant ne mange pas de porc

Dans le respect des principes de laïcité, il n'est pas proposé de menus spécifiques selon les croyances religieuses. Néanmoins, la Ville est en mesure de servir des repas sans viande de porc.

Vous devez cocher, lors de l'inscription sur le portail famille, la case spécifiant votre souhait d'un repas sans viande de porc.

Pour toute question, contactez le service Enfance au 01 70 32 21 00 ou 01 70 32 21 09.

Analyses et hygiène

L'organisation de la restauration scolaire applique les normes d'hygiène définies par la réglementation.

Des analyses bactériologiques sont effectuées régulièrement par un laboratoire qui informe la Ville et le prestataire de restauration des résultats.

Les fournisseurs sont soigneusement sélectionnés, l'origine des produits est suivie de près, le grammage, les températures et conditions de livraison des plats sont vérifiées régulièrement.



UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE

En maternelle, les enfants sont complètement pris en charge tout au long du repas par les encadrants de la restauration scolaire. Les enfants sont accompagnés pour comprendre ce qu'ils mangent et les inviter à goûter de tout pendant leurs repas.

En élémentaire, les repas sont proposés sous la forme de self-service. Les animateurs veillent à ce que les enfants se composent un plateau complet (entrée, plat, dessert, pain et eau) dans le respect d'un partage équitable entre tous.



Tarification

Le prix du repas est calculé selon votre quotient familial. Pour l'obtenir ou le mettre à jour, référez-vous aux démarches en page 10 et 11.

Le tarif «hors commune» s'applique aux familles ne résidant pas à Rosny-sous-Bois.

ACTIVITÉS	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	HORS COMMUNE
Pause méridienne	0,93 € à 2,22 €	2,22 € à 3,30 €	3,30 € à 4,20 €	4,20 € à 4,44 €	4,44 € à 4,98 €	4,98 € à 6,06 €	7,88 €

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

De 16 h 30 à 19 h

L'accueil du soir est **soumis à réservation** sur le **Portail famille**.

Elle peut se faire **jusqu'à 4 jours** avant l'accueil de votre enfant, et être modifiée ou annulée sans pénalité **jusqu'à 2 jours** avant.

Un goûter est servi à tous les enfants.

Son prix (**0,8 €**) est **inclus dans le tarif forfaitaire** de l'accueil périscolaire.

En maternelle

L'accueil de loisirs respecte les besoins et les rythmes de vie de l'enfant et favorise le développement de sa créativité, de son autonomie et de sa socialisation, par la pratique d'activités diversifiées.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement et l'organisation du temps de goûter, le départ des enfants ne peut pas se faire avant 17 h 30.



En élémentaire

Vous pouvez choisir pour chaque jour, directement depuis votre espace famille, d'inscrire votre enfant à l'aide aux devoirs ou aux activités thématiques.

Le départ des enfants ne peut se faire qu'après 18 h, à l'issue de l'aide aux devoirs ou de l'activité thématique.

Le nombre de places pour l'aide aux devoirs étant limité, certains enfants pourront être réorientés vers les activités thématiques.



Organisation des activités thématiques pédagogiques

Le mois de septembre est consacré à la découverte par les enfants de leur accueil de loisirs par des jeux codés, jeux de piste, jeux d'orientation, labyrinthes, etc.

Ensuite, les activités seront organisées par trimestre, autour d'un grand thème et d'ateliers conçus par les équipes d'animation.

Planning

► Jean Moulin, Henri Mondor, Boutours, Centre

Citoyens de demain > Arts visuels et circassiens > Explorer le monde francophone.

► Raspail, Eugénie Cotton, Françoise Dolto

Explorer le monde francophone > Citoyens de demain > Arts visuels et circassiens.

► Simone Veil, Félix Éboué, Jean Mermoz

Arts visuels et circassiens > Explorer le monde francophone > Citoyens de demain.

Thèmes et activités (ATP)

Citoyens de demain

► Planète Terre

L'environnement, la pollution, le climat et la protection de la nature, les dangers du numérique, les arbres et les plantes...

► La Ville

Les quartiers, la mobilité, les commerces, les rues, l'architecture...

► La France à la loupe

Le patrimoine architectural et artistique, les régions, les spécialités culinaires locales, les costumes...

Arts visuels et circassiens

► Arts urbains

Le graff, les collages, les pochoirs, le pixel art...

► Cinéma

Comprendre l'affiche de film, les bruitages, les musiques, les métiers du cinéma...

► Arts du cirque

Les codes circassiens, l'équilibre et le jonglage, les couleurs dans le cirque, les costumes...

Explorer le monde francophone

► La francophonie dans le monde

La culture des pays francophones, les contes et légendes, la musique, les différences de vocabulaire.

► Les emblèmes des pays

Les drapeaux, les imaginaires culturels, les sports emblématiques...

► Le voyage

Les moyens de transport, les différents habitats, le récit de voyage.



MERCREDIS ET VACANCES



MERCREDIS ET VACANCES

p. 28 - L'accueil de loisirs le mercredi

p. 30 - Les vacances scolaires

L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi est **soumis à réservation** sur le **Portail famille**. Elle peut se faire **jusqu'à 2 jours avant** l'accueil de votre enfant, et être modifiée ou annulée **sans pénalité jusqu'à 2 jours avant**.

Si votre enfant est inscrit pour le mercredi matin et qu'il reste également l'après-midi, votre facturation sera ajustée, sans aucune pénalité.

Les accueils de loisirs du mercredi accueillent les Rosnéens de 3 à 12 ans, scolarisés ou non à Rosny-sous-Bois :

- pour la journée complète ;
- pour la matinée, incluant le repas.

Le départ des enfants est possible entre 13 h 30 et 13 h 45, puis à partir de 17 h.

Les animateurs proposent aux enfants un panel d'activités différentes selon leurs âges, les saisons (activités extérieures/intérieures), mais également selon le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs. Ces animations poursuivent les objectifs du projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville. Des sorties peuvent être proposées, dans et hors de la ville. Le planning d'animation est disponible au sein des accueil de loisirs.



ÉCOLE FRÉQUENTÉE PAR L'ENFANT	ACCUEIL DU MERCREDI	TÉLÉPHONE	ADRESSE
Élémentaire BOUTOURS	P.A RICHARD	01 49 35 38 50	Rue Jules Guesde
Élémentaire CENTRE			
Maternelle BOUTOURS	BOUTOURS	01 48 94 08 97	9-11, rue Victor Hugo
Maternelle KERGOMARD	KERGOMARD	01 48 54 31 24	3, rue F. Forest
Élémentaire JEAN MOULIN	MONDOR	01 48 94 92 63	8, rue Henri Mondor
Élémentaire MONDOR			
Maternelle PRÉ GENTIL	PRÉ GENTIL	01 48 94 95 90	8, rue Henri Mondor
Maternelle JEAN MOULIN	JEAN MOULIN	01 48 94 56 58	9, rue Jean Moulin
Élémentaire COTTON	FRANÇOISE DOLTO	01 71 86 67 42	Parvis Samuel Paty
Élémentaire DOLTO			
Maternelle DOLTO			
Maternelle DOLET			
Maternelle NIEPCE			
Maternelle RASPAIL	RASPAIL	01 45 28 65 94	141, rue Camélinat
Élémentaire RASPAIL			
Élémentaire ÉBOUÉ	JACQUES CHIRAC	01 48 12 16 75	5/7, rue Jacques Offenbach
Élémentaire MERMOZ			
Maternelle BOIS PERRIER			
Maternelle MARNAUDES	MARNAUDES	01 45 28 00 79	50, rue P. Hoffmann
Maternelle SIMONE VEIL	SIMONE VEIL	01 48 12 16 75	44, rue Hussenet
Élémentaire SIMONE VEIL			



LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires est soumis à réservation sur le Portail famille, dans les délais indiqués ci-dessous. Elle peut être annulée ou modifiée sans pénalité jusqu'à 7 jours avant l'accueil de votre enfant.

	DATES DES VACANCES	DATES DE CLÔTURE DES RÉSERVATIONS
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du 21 octobre au 6 novembre 2023	Au Guichet familles le samedi 30 septembre 2023 sur le Portail famille le dimanche 8 octobre 2023
VACANCES DE NOËL	Du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024	Au Guichet familles le samedi 2 décembre 2023 sur le Portail famille le dimanche 10 décembre 2023
VACANCES D'HIVER	Du 10 février 2024 au 26 février 2024	Au Guichet familles le samedi 20 janvier 2024 sur le Portail famille le dimanche 28 janvier 2024
VACANCES DE PRINTEMPS	Du 6 avril 2024 au 22 avril 2024	Au Guichet familles le samedi 16 mars 2024 sur le Portail famille le dimanche 24 mars 2024
VACANCES DE JUILLET	Du 8 juillet 2024 au 31 juillet 2024	Au Guichet familles le samedi 8 juin 2024 sur le Portail famille le dimanche 16 juin 2024
VACANCES D'AOÛT	Du 1 ^{er} au 31 août 2024	Au Guichet familles le samedi 22 juin 2024 sur le Portail famille le dimanche 30 juin 2024

PLAN DE SOBRIÉTÉ

Pendant les vacances, les enfants sont regroupés - sauf travaux - dans nos accueils de loisirs les plus vertueux : meilleure isolation, chauffage électrique ou géothermique, confort des salles, etc.

Une démarche responsable qui nous permet de maîtriser nos dépenses énergétiques.



RESTEZ INFORMÉS !

Rosny-sous-Bois Officiel

Suivez l'actualité de la Ville et trouvez des idées de sorties avec vos enfants. Sont également publiés les temps forts administratifs : inscriptions, procédures, etc.



@villederosnysousbois

Découvrez les métiers de nos agents ainsi que des moments de la vie rosnoise dans son ensemble.



Ville de Rosny-sous-Bois

Reportages sur les événements municipaux et associatifs, rencontres, éclairages sur les politiques publiques, tutos pour faciliter vos démarches...



Guide des parents 2023 - 2024 de la Ville de Rosny-sous-Bois - 20, rue Claude Pernès 93110 Rosny-sous-Bois.

Directeur de la publication : Jean-Paul Fauconnet.

Crédits photos : Sébastien Champeaux, Bertrand Guigou, Patrice Quillet, Céline Sturm.

Malgré notre vigilance, des oublis ou des erreurs se sont peut-être glissés dans ce guide. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser par avance et nous vous invitons à prendre contact avec la direction de la communication et de événementiel par mail : communication@rosnysousbois.fr ou par téléphone au 01 49 35 38 61 afin de nous aider à améliorer l'édition prochaine.

Rosny
sous-Bois 